

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	10
Absents	7
Pouvoirs	2
Votants	12
Pour	12
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
9 décembre 2025

Date d'affichage :
9 décembre 2025

Délibération D2025_066
Approbation des
modifications statutaires
du Syndicat
Départemental d'Energie
de la Savoie (SDES)
(1/2)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ID : 073-217303288-20251215-D2025_066-DE

Le lundi 15 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. **AGUETTAZ** Robert, M. **ANDREYS** Stéphane, Mme **ANDUGAR** Sandrine, M. **CHEVALLIER** Christophe, Mme **GINET** Jane, M. **GRENAUD** Michel, Mme **MARTINEZ** Nathalie, Mme **MERLIER** Séverine, Mme **MONANGE** Myriam, Mme **SCAPOLAN** Martine.

Pouvoir(s) : M. **BELLOT** donne pouvoir à Mme MERLIER
M. **BOBERT** donne pouvoir à Mme SCAPOLAN

Absent(s) : Bernard **CARON**, Delphine **LAPLANCHE**, Christian **PLUCHE**, Marianne **SPIRITO**, Marlène **THUILLIER**.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane ANDREYS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions des articles L 5711-1 et L 5211-17 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du SDES a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance de la délibération D2025_066-DE bres
du conseil municipal sont invités à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification des statuts proposés par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer le SDES de cette décision.

Le secrétaire de séance,



M.ANDREYS

Le Maire,



Robert AGUETAZ